

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

MayaNiador Liquid Basic

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	MayaNiador Liquid Basic
Code du produit	15812.0005.006/133368
UFI	1F47-CP7D-8PFY-2F94

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Lessive
---	---------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Steinfels Swiss Division der Coop Genossenschaft St. Gallerstrasse 180 CH-8404 Winterthur Tel : 052 234 44 00 Fax : 052 234 44 01 info@steinfels-swiss.ch
--	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
Date de révision	03.05.2021
Version	2 (Version précédente: 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P102: Tenir hors de portée des enfants.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Aucun(e).

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Formulation.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
C12-14 Pareth-7	10% - 15%	Eye Dam. 1 H318, Acute Tox. 4 H302	No.-CAS: 68439-50-9
Sodium Laureth Sulfate	5% - 10%	Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: 68891-38-3 No.-CE: 500-234-8
2-phenoxyethanol	1% - 2,5%	Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319	No.-CAS: 122-99-6 No.-CE: 204-589-7 No.-Index: 603-098-00-9

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec la peau	Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.
Contact avec les yeux	Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	N'importe lequel.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ce produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Balayer pour éviter les risques de glissade.
Conseils pour les secouristes	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Protéger du gel. Éviter une exposition directe au soleil.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
2-phenoxyethanol (CAS 122-99-6)	
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	20 ppm TWA [MAK] (aerosol, vapour) 110 mg/m ³ TWA [MAK] (aerosol, vapour)
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups	Developmental Risk Group C
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)	20 ppm STEL [KZW] (aerosol, vapour) 110 mg/m ³ STEL [KZW] (aerosol, vapour)
Austria - Occupational Exposure Limits - STELs - (MAK-KZWs)	20 ppm STEL [KZW] 110 mg/m ³ STEL [KZW]
Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs)	20 ppm TWA [TMW] 110 mg/m ³ TWA [TMW]
Austria - Occupational Exposure Limits - Ceilings - (MAKs)	20 ppm Ceiling 110 mg/m ³ Ceiling
Germany - TRGS 900 - Occupational Exposure Limits -	1 ppm TWA AGW (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed)

TWAs (AGWs)	sum of vapor and aerosol, exposure factor 1) 5.7 mg/m ³ TWA AGW (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed sum of vapor and aerosol, exposure factor 1)
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Pregnancy	no risk to embryo/fetus if exposure limits adhered to
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Ceilings (Peak Limitations)	1 ppm Peak (can occur as vapor and aerosol at the same time) 5.7 mg/m ³ Peak (can occur as vapor and aerosol at the same time)
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - TWAs (MAKs)	1 ppm TWA MAK (can occur as vapor and aerosol at the same time) 5.7 mg/m ³ TWA MAK (can occur as vapor and aerosol at the same time)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection individuelle

Protection respiratoire

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Contact total (Définition Contact au maximum: 480 minutes)

Matériel: caoutchouc butyle

épaisseur minimum: 0.47mm +/-0.05mm

Temps de pénétration: 480 minutes

Matériel testé: Butoject 897+ Contact par éclaboussures (Définition Contact au maximum: 30 Minutes)

Matériel: caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0.2mm

Matériel testé: Dermatril (R) P 743 Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Risques thermiques

Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement

Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Jaune.
Odeur	Plaisante.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	n'a pas de point d'éclair
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	9,2
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement soluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1,05
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4. Conditions à éviter	Non demandé.
10.5. Matières incompatibles	Aucun(e).
10.6. Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Sodium Laureth Sulfate (CAS 68891-38-3) Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (ECHA_API) 2-phenoxyethanol (CAS 122-99-6) Dermal LD50 Rabbit = 5 mL/kg (NLM_CIP) Inhalation LC50 Rat > 0.057 mg/L 8 h(EU_CLH) Oral LD50 Rat = 1850 mg/kg (EU_CLH)
-----------------------	--

Corrosion/irritation cutanée	Donnée non disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Donnée non disponible.
Cancérogénicité	Donnée non disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres données	Donnée non disponible.
-----------------------	------------------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Donnée non disponible.
-----------------------	------------------------

2-phenoxyethanol (CAS 122-99-6)

Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data	EC50 72 h <i>Desmodesmus subspicatus</i> >500 mg/L (IUCLID)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h <i>Daphnia magna</i> >500 mg/L (IUCLID)
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h <i>Pimephales promelas</i> 337 - 352 mg/L [flow-through] (EPA) LC50 96 h <i>Pimephales promelas</i> 366 mg/L [static] (IUCLID)

12.2. Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
---	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
---	------------------------

12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
-----------------------------------	------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas d'information disponible.
12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Vider les restes du contenu. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires

Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004:
>=30%: de l'eau
>=5%; <15%: agents de surface non ioniques, savon, agents de surface anioniques
<5%: Substance active, acides
enzymes, azurants optiques, parfums
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2.
VOC (CH) = 2.50305734

C12-14 Pareth-7 (CAS 68439-50-9)

EU - No-Longer Polymers List (67/548/EEC) NLP No. 500-213-3 (>1<2.5 mol ethoxylated units)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS Reg. no. 670, hazard class 2 - obviously hazardous to water

Sodium Laureth Sulfate (CAS 68891-38-3)

EU - No-Longer Polymers List (67/548/EEC) NLP No. 500-234-8 (>1<2.5 mol ethoxylated units)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present (<2.5 EO)
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS Reg. no. 8919, hazard class 1 - slightly hazardous to water (2 EO)

2-phenoxyethanol (CAS 122-99-6)

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex V - Preservatives - Maximum Authorised Concentration 1.0 % MAC
EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC Product type: 7
Product type: 10
Product type: 11
EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances 171 Product type 1, 2, 4, 6, 13 (204-589-7)
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances Use restricted. See item 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS Reg. no. 1650, hazard class 1 - slightly hazardous to water

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	Aucun(e).
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Mode d'emploi	Réservé aux utilisateurs professionnels.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.